

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 janvier 2023

FRANCE 2030 : SOUTIEN DU GOUVERNEMENT ET DES RÉGIONS À LA TRANSFORMATION DE LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Carole GRANDJEAN, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, Carole DELGA, présidente de la Région Occitanie, présidente de Régions de France, François BONNEAU, président de la Région Centre-Val de Loire, vice-président de Régions de France, et Bruno BONNELL, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, ont annoncé aux Recteurs le lancement d'un dispositif dédié à la transformation des cartes de formations des lycées professionnels au sein de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » (CMA) de France 2030.

Chaque année, les Régions et l'Etat fixent ensemble la carte des formations professionnelles des établissements scolaires. Dans le cadre de la réforme des lycées professionnels souhaitée par le Président de la République, l'Etat et les Régions ont décidé d'en accélérer l'évolution au bénéfice des nouvelles générations et de la transformation de notre économie.

Pour cela, un nouveau dispositif de soutien de France 2030 est lancé, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir ». Les objectifs de ce programme sont :

- L'adaptation des plateaux techniques aux besoins actuels et à venir de ces filières ;
- L'accompagnement dans toutes ses dimensions des équipes pédagogiques, pour construire leur adhésion à la dynamique et réunir les conditions d'une transformation réussie de l'offre de formation ;
- L'accueil d'un nombre accru d'élèves dans les formations conduisant vers les secteurs économiques les plus prometteurs en matière d'emploi ;
- La construction d'une vision stratégique pour penser le changement d'une carte de formation sur un cycle plus long de 3 ou 5 ans.

En lien avec les stratégies d'accélération de France 2030, de nombreuses filières sont éligibles, notamment : le bâtiment et la ville durable, la mobilité de demain, la logistique, les énergies (nucléaire, hydrogène décarboné ou énergies renouvelables), la décarbonation de l'industrie, la filière électronique informatique et numérique, l'alimentation saine durable et traçable, la production des contenus culturels et créatifs.

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire professionnel.

Les principaux critères d'évaluation sont :

- **La pertinence d'une trajectoire d'évolution à 3 ou 5 ans énonçant les formations susceptibles d'être réorganisées ou fermées**, les ouvertures proposées et la conception de parcours de réussite combinant plusieurs niveaux de certification, du CAP à l'enseignement supérieur ;
- **L'engagement d'acteurs économiques et l'inscription dans une logique de coopération et de mutualisation entre établissements d'enseignement**, centres de formation d'apprentis, voire TPE/PME, dans l'esprit des Campus des métiers et des qualifications.

La cohérence avec la stratégie sera assurée par la Région et le Rectorat de région académique. Ce dernier réunira, organisera et soumettra les candidatures.

Lors de l'annonce aux Recteurs, Carole GRANDJEAN a déclaré : *« Les métiers se transforment et la façon dont on se forme à un métier doit également évoluer. C'est tout l'objet de France 2030 : adapter les compétences d'aujourd'hui pour être à la pointe des métiers de demain. Je salue ce nouveau programme qui permettra aux lycées professionnels d'être accompagnés et soutenus conjointement par l'Etat et les Régions pour faire face aux défis qui les attendent et attendent leurs élèves et leurs enseignants. »*

Bruno BONNELL, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, a rappelé que *« France 2030 répond aux grands défis de notre temps. La voie professionnelle, au cœur de la formation aux compétences et métiers d'avenir, regorge de talents et est un des axes clé pour la réussite des ambitions de France 2030. Anticiper ensemble les mutations de l'emploi, des compétences et de la formation dans les filières d'avenir, commence dès l'enseignement scolaire. Agir sur l'accélération de la carte des formations professionnelles initiales est essentiel. »*

Au nom des Régions de France, Carole DELGA, présidente de Régions de France et François BONNEAU, vice-président de Régions de France ont déclaré : *« Les Régions soutiennent très fortement les lycées professionnels par leurs investissements dans les plateaux techniques et l'adaptation de la carte des formations en lien avec les rectorats. La voie professionnelle est une voie d'avenir, c'est une voie d'accomplissement des talents que les Régions promeuvent dans l'exercice de leur compétence en matière d'orientation et d'information sur les métiers. Avec cet appel à projet, en pleine cohérence avec les plans pluri-annuels d'investissement des Régions, l'ambition est d'offrir les meilleures conditions de réussite à nos lycéens de la voie professionnelle, partout sur nos territoires. »*

Contact presse :

Ministère délégué chargé de l'Enseignement et de la Formation professionnels

Pauline Wiener : 01 49 55 32 52 - sec.presse.cabefp@cab.efp.gouv.fr

Régions de France

Violaine Hacke : 06 28 47 53 65 - vhacke@regions-france.org

Secrétariat général pour l'Investissement

À PROPOS DE FRANCE 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir